



Exercice d'Évacuation



OBJECTIFS – APTITUDES & COMPETENCES

Réaliser un exercice d'évacuation en vue de préparer le personnel à réagir face à un incident

Compétences visées

Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation
Mettre en situation les personnels responsables de l'évacuation
Déterminer les actions correctives si nécessaire

PUBLIC

Tout ou partie du personnel

MODALITÉS

Durée : 3 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 12 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Aucun

Textes officiels

ERP : Arrêté du 25 juin 1980.

Incendie : Articles R. 4141-17, R. 4227-28, R. 4227-38, R. 4227-39 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L. 4141-2, R. 4141-3 et R. 4141-13 du Code du Travail.

Recommandation : Règle APSAD R6

1- Exercice d'Évacuation

Dans un premier temps, un scénario est élaboré avec l'employeur ou le responsable sécurité en vu d'organiser au mieux l'exercice d'évacuation.

Cet exercice va permettre au personnel de se familiariser avec :

- les dispositifs d'alarme
- les issues de secours
- les points de ralliement

Cela permet également de vérifier la clarté et l'efficacité des consignes de sécurité et d'en révéler les lacunes comme par exemple : déceler les endroits ou des encombrements peuvent se produire en cas d'évacuation et ceux où il faut prévoir des itinéraires alternatifs

L'exercice d'évacuation se déroule après avoir vérifié que :

- Les équipements fonctionnent
- Le plan d'évacuation est établi
- Le personnel assumant des responsabilités est formé
- Les consignes sont rédigées, distribuées, expliquées, affichées.

L'exercice permet de :

- Tester et d'exercer l'organisation en place
- Tester et contrôler les installations techniques
- Déceler des adaptations à apporter
- Exercer les occupants

2- Compte rendu

Un rapport rédigé détaillé est réalisé et transmis par notre intervenant.

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Evaluation

Le formateur détermine si l'organisation de l'évacuation est conforme et indique dans un compte rendu détaillé une analyse des dysfonctionnement et des propositions d'améliorations

Délai d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.